



## AVIS PUBLIC

**AVIS** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, à 20h30, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 274** intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2017 ».

Ledit règlement a pour objet d'établir la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2017.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **21<sup>ième</sup>** jour du mois de **décembre** de l'an **2016**.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière*